

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11	11	11

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à 19 heures 15, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le Premier avril 2026 s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence du Maire, Serge ARLOT
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Serge ARLOT, Monique FIAT, Bertrand COTTAZ, Claire DHENIN, Arnaud FIAT, Nadine SALVI, Enora SUREL, Christophe RUET, Candie TRIER, Gilles GUINARD, Mael MURRAY

Absents excusés :

Procurations :

Votants : 11

Gilles GUINARD a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2026-08-04/29 : Modification des tarifs de location de la salle polyvalente- Annule et remplace la délibération 2024-36

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente.

À partir du 13 Avril 2026 :

	Personnes extérieurs		Résidents sur la commune d'Ornon	
	260€ La journée	410€ Le week-end	210€ La journée	260€ Le week-end
Associations d'Ornon pour une activité de 1h30 maximum par semaine	160€ à l'année			
Associations extérieures pour une activité de 1h30 maximum par semaine	310€ à l'année			
Associations extérieures pour la journée	60€			
Location de la salle pour concert, spectacle,	110€			
Associations d'Ornon + partenaires (Communauté de communes de l'Oisans, Parc National des Ecrins, Département de l'Isère,)	Mise à disposition à titre gracieux			

Un chèque de caution de 2 000.00€ est demandé pour les dommages éventuels.

Un chèque de caution de 120.00€ est demandé pour le ménage non exécuté.

Ainsi qu'une attestation d'assurance.

Une priorité de réservation est accordée aux associations de la commune.

Les demandes de réservation doivent être faites par écrit au moins une semaine à l'avance.

Pour les mises à disposition dans le cadre d'une location, la validation interviendra à la réception de l'ensemble des pièces demandées dans le contrat de location, accompagnés des chèques de paiement et cautions.

Un état des lieux sera effectué lors de la remise et de la restitution des clés avec l'organisateur.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT les présentes modalités de mise à disposition de la salle polyvalente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures, pour expédition conforme.

**Le secrétaire de séance
Gilles GUINARD**



**Le Maire
Serge ARLOT**

